

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique, préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques technologiques
« PPRt STORENGY »,
et à la déclaration d'utilité publique des expropriations à engager, à la suite de l'approbation du PPRt,
sur le territoire des communes de TERSANNE, SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT

L'arrêté du Préfet de la Drôme du 23 avril 2015 ordonne l'ouverture d'une enquête publique unique qui se déroulera sur le territoire des communes de TERSANNE, SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT pendant une durée de 32 jours, du **lundi 8 juin 2015 au jeudi 9 juillet 2015 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour approuver le Plan de Prévention des Risques Technologiques et déclarer d'utilité publique les expropriations à engager, à la suite de l'approbation du PPRt, sur le territoire des communes de TERSANNE, SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT.

Monsieur Bernard HUGON hydraulicien DDE, retraité, et Monsieur Georges GARRIGUE, responsable du service des Domaines, retraité, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaire et suppléant par la Présidente du Tribunal administratif de Grenoble.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le dossier d'enquête et le registre de l'enquête publique unique sont déposés en mairie de TERSANNE, SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre d'enquête unique, ouvert à cet effet, en mairie de TERSANNE (siège de l'enquête), SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT, ou bien les adresser par correspondance au Commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de TERSANNE (siège de l'enquête), lequel les annexe au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie aux jours et heures suivants :

- TERSANNE (siège de l'enquête) :	lundi	8 juin 2015	de 14H00 à 17H00
- ST MARTIN D'AOUT :	mardi	16 juin 2015	de 14H00 à 17H00
- ST AVIT :	mercredi	24 juin 2015	de 14H00 à 17H00
- ST AVIT :	mercredi	1er juillet 2015	de 14H00 à 17H00
- ST MARTIN D'AOUT :	vendredi	3 juillet 2015	de 14H00 à 17H00
- TERSANNE :	jeudi	9 juillet 2015	de 14H00 à 17H00.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairie de TERSANNE, SAINT-MARTIN-D'AOÛT et SAINT-AVIT et à la préfecture de la Drôme Bureau des Enquêtes Publiques, 3, boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9 et consultables sur le site Internet des services de l'État dans la Drôme www.drome.gouv.fr.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL Rhône-Alpes -
Service Prévention des Risques Technologiques et Miniers SPR/RTM/RSS
Secrétariat du service 04 26 28 66 85 courriel: pr.dreal-ra@developpement-durable.gouv.fr
Adresse postale : DREAL Rhône-Alpes SPR/RTM/RSS 69453 LYON CEDEX 06.